

le snesup



Débattre et voter
pour **préparer**
ensemble l'avenir



Anne Roger, secrétaire générale,
Philippe Aubry, secrétaire général adjoint

Congrès d'orientation

12, 13, 14 juin 2023

Université Paris Cité

Étape importante et incontournable de la vie démocratique de notre organisation syndicale, le prochain congrès d'orientation du SNESUP-FSU se tiendra du 12 au 14 juin 2023 à Paris, dans les locaux de l'université Paris Cité. Ce temps précieux d'échanges et de débats nous permettra de faire évoluer nos mandats à la lumière des changements intervenus dans notre environnement social et professionnel et de nous armer pour les futures batailles que nous aurons à mener face à un gouvernement peu enclin au dialogue social.

Le thème général porté à notre réflexion, « Quelle démocratisation pour l'ESR ? », part du constat que, même si aujourd'hui les effectifs étudiants se massifient, l'enseignement supérieur est loin de pouvoir accueillir toutes et tous les bachelier-ères qui le souhaitent et d'offrir à chacun-e les conditions de la réussite, et que, par ailleurs, les conditions pour mener une recherche indépendante et de qualité ne sont pas réunies. Une véritable démocratisation passe par la revivification du service public de l'ESR, aujourd'hui sous-financé et mis en concurrence avec le secteur privé. Le renforcement des formations supérieures publiques, le développement d'une recherche publique ancrée dans les enjeux sociaux et environnementaux, l'amélioration de nos conditions de travail et l'accroissement de la syndicalisation pour toujours mieux défendre ce service public sont autant de pistes offertes à la réflexion.

En préparation du congrès, entre le 4 mai et le 31 mai, toutes et tous les syndiqué-es seront appelé-es à se prononcer par deux votes : l'un sur le rapport d'activité 2021-2023, l'autre sur l'orientation du syndicat pour les deux années à venir, qui permet également de renouveler la composition des instances nationales sur cette période. Les modalités de vote sont précisées dans ce supplément.

Afin de consolider le poids du SNESUP-FSU et d'aborder avec sérénité les défis qui se présentent à nous, nous invitons chacune et chacun d'entre vous à prendre sa place dans la préparation de ce congrès en participant, dès lors qu'elles seront organisées, aux réunions des sections dans les établissements. Ces réunions permettront d'organiser les débats autour du rapport d'activité, des motions d'orientation, des autres textes préparatoires sur les thèmes du congrès, et de procéder aux votes et à la désignation des délégué-es.

Du 4 au 31 mai, dans les réunions de section ou par correspondance, **VOTEZ !** Et soyons nombreuses et nombreux à nous retrouver ensuite à Paris pour transformer ces votes en mandats concrets pour les deux années à venir. ■

Voter Action Syndicale pour un SNESUP-FSU fort, uni et combatif!

“

Développer le service public de l'ESR dont nous avons besoin, pour une société plus juste, solidaire et durable.

”

Un rapport d'activité rend compte de l'étendue des luttes, analyses et questionnements qui sous-tendent l'activité syndicale. Complexe et multiforme, celle-ci n'est pas que théorique et est incarnée par des militant·es engagé·es à tous les niveaux, tenant les deux bouts de leur métier et du syndicalisme. Elle est également le résultat d'un travail dans lequel chacun·e accepte de prendre sa place au service de l'intérêt collectif. Seuls une action unitaire, au sein du SNESUP-FSU et dans la FSU, localement, nationalement et à l'international, et un rassemblement le plus large possible autour de nos valeurs et revendications permettront d'établir, avec d'autres forces syndicales et associatives, et en lien avec certains collectifs, les rapports de force susceptibles d'amener à des victoires au service du plus grand nombre.

à la construction de positions majoritaires unifiantes pour le SNESUP-FSU.

Pour renforcer le SNESUP-FSU, former les militant·es, accroître la syndicalisation, convaincre largement de sa nécessité, quel que soit son statut (enseignant·e, enseignant·e-chercheur·se, titulaire, contractuel·le, vacataire, retraité·e, etc.), sont indispensables. Nous pourrions alors mieux défendre les droits de tous les personnels et peser, avec la FSU, pour gagner une véritable politique éducative de la maternelle à l'université et développer le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche dont nous avons besoin – émancipateur et démocratique, ouvert à toutes et tous pour une société plus juste, solidaire et durable.

Face aux attaques portées par un gouvernement et un ministère hermétiques au dialogue social, le SNESUP-FSU continuera, en rassemblant le plus grand nombre de collègues, de construire et de porter des alternatives pour la conduite sereine d'une recherche qui couvre tous les champs disciplinaires, avec un financement pérenne et indépendant. Comme il l'a fait pour la LPR, il refusera toute mesure qui vise à mettre en concurrence et accentuer la précarité. Il portera à nouveau la demande d'un plan massif de recrutement de titulaires et de titularisation des contractuel·les, et d'une contractualisation des vacances. Il se battra pour garantir l'accès en licence, master et doctorat, et pour des conditions d'enseignement compatibles avec la réussite de toutes et tous les étudiant·es. Il agira pour obtenir une rémunération à la hauteur de notre travail – revalorisation indiciaire de plus de 10 % pour toutes et tous, revalorisation à 120 euros de la vacation ou heure complémentaire, reconnaissance du doctorat, etc. – et un déroulement des carrières sans barrages. Il s'opposera aux sorties d'expérimentations qui mènent vers des établissements dans lesquels la démocratie et la démocratisation sont mises à mal et à la dérégulation des diplômes qui ouvre une voie royale aux formations privées lucratives. Il ne lâchera jamais sur les libertés académiques, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et sur la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

Pour un SNESUP-FSU fort, uni et combatif, engagé dans une démarche de construction et de coopérations, en prise avec les réalités de nos métiers, nous appelons toutes et tous les syndiqué·es à voter POUR le rapport d'activité et POUR Action Syndicale ! ■



© Pixabay

RETROUVEZ LA LISTE
DES 214 SIGNATAIRES
DE LA MOTION AS AU
24 AVRIL : action.syndicale.free.fr.
CONTACT :
action.syndicale@free.fr.

Action Syndicale, loin des manœuvres politiques, postures et tentatives de déstabilisation internes, n'a eu et n'aura de cesse de tenir cette orientation en travaillant, avec toutes les tendances et courants de pensée dans leur diversité,

Pour un syndicat offensif, au sein d'une fédération offensive!

L'École émancipée est une des tendances de la FSU qui a fait le choix de participer aux exécutifs syndicaux pour peser sur l'orientation et les actions syndicales concrètes. C'est ce que nous faisons dans le SNESUP-FSU, comme dans la FSU, et nous considérons que dans les deux cas cette participation a permis d'adopter des positions claires et offensives sur la plupart des sujets des deux dernières années, en particulier dans la bataille contre la réforme des retraites. Restent des points de désaccord majeur avec les autres tendances présentes au bureau national (AS, Agir ! et PSL). Nous en présentons trois ci-dessous.

La précarité dans l'ESR. Force est de constater que le bilan des mandats des congrès de 2021 et 2019 sur cette question est en demi-teinte. Si les Assises de la précarité, organisées en mars 2022 sous l'impulsion de camarades ÉÉ-PSO, ont permis de donner la parole aux personnels non titulaires, aux étudiant-es salarié-es, les luttes contre la précarité et la maltraitance de l'institution demeurent encore trop faiblement articulées. La création d'un sous-secteur Agent-es non titulaires à la suite du congrès de 2021 est une bonne chose. Son efficacité a été cependant limitée, non seulement en raison de la conjoncture mais aussi de résistances à l'intérieur du syndicat. Au vu de l'ampleur de la précarité dans notre champ professionnel, le SNESUP-FSU doit donc se doter d'un secteur « précaires » de plein exercice doté d'un réel pouvoir d'initiative, au sein duquel les précaires puissent être moteurs en tant que premier-ères concerné-es. Il faut également avancer sur le travail de leur syndicalisation en lien étroit avec les autres syndicats de la FSU, comme le SNASUB et le SNCS, et leur permettre de faire entendre leur voix. Plus largement, la question du fonctionnement des secteurs dans le syndicat se pose. Si leur vocation est d'organiser et de structurer l'activité syndicale, il est nécessaire qu'ils bénéficient d'une réelle confiance et d'une réelle autonomie dans la manière d'exercer leur activité.

Le rapport aux collectifs. L'ESR se caractérise aujourd'hui par une fragmentation généralisée des collectifs de travail en raison de la précarité, mais aussi par les reconfigurations successives depuis plus de vingt ans désormais. Il ne faut donc pas mésestimer les transformations de l'action collective et syndicale qui en découlent, qui s'expriment notamment sous des modalités différentes



© Pixabay

(collectifs, auto-organisation, etc.). Ces formes ne doivent pas être condamnées a priori mais considérées comme un élargissement des répertoires d'action et des partenaires de la lutte quand elles partagent nos mandats ou nos revendications. Tout en préservant le travail intersyndical, il est nécessaire d'agir sur certains sujets ou dans le cadre de mobilisations, avec des collectifs, associations, etc.

Sur l'aspect fédéral. Le SNESUP-FSU doit s'impliquer davantage dans la FSU, au niveau national comme départemental. Si les sujets liés au métier sont importants, ceux qui concernent plus largement l'ESR ou l'interprofessionnel doivent être traités dans le cadre fédéral. Le SNESUP-FSU peut difficilement peser seul sur des sujets comme les retraites, les droits et libertés, la hausse du point d'indice, etc. Mais le SNESUP-FSU peut et doit peser dans la FSU pour que celle-ci continue d'intervenir et de mobiliser sur ces sujets. Pour un syndicat offensif, au sein d'une fédération offensive ! ■

“
Il est nécessaire d'agir sur certains sujets ou dans le cadre de mobilisations, avec des collectifs, associations...
”

LISTE DES 113 SIGNATAIRES DE LA MOTION ÉÉ-PSO
AU 24 AVRIL : ee-psyso.wordpress.com/2023/03/26/luniversite-emancipee.

AGIR !

POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE

RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Pourquoi nous voterons **NON** au rapport d'activité

“

Durcissons nos actions en faisant vivre un syndicalisme authentique de notre temps.

”

Quel gouffre entre le rapport autosatisfait présenté par l'exécutif actuel du syndicat et les besoins d'impulsions et d'initiatives qu'appellent la situation universitaire et la crise sociale !

Certes, le SNESUP-FSU est dans la mobilisation pour défendre les retraites, mais même sur ce plan, la direction nationale est-elle à la hauteur de la bataille engagée ? Combien de lettres flash mentionnant les cours empêchés, les amphis occupés, les facs bloquées, la longueur des cortèges universitaires dans les manifestations ? Pourquoi se priver de diffuser ces informations pour amplifier encore la participation des collègues et de la jeunesse à cette bataille essentielle ? Par défaut d'une vision syndicale portant sur l'activité et le

de primes, très variables selon les lieux... Avec les secrétaires de section, aidés par le travail de la dizaine de salariées du siège national et de nombreux militants en partie déchargés de service, notre direction nationale devrait être à la pointe de la connaissance fine du milieu universitaire et de l'effervescence de critiques et d'actions que la situation exige.

L'unique succès électoral d'un changement d'orientation universitaire porté par le SNESUP-FSU à Tours est passé sous silence, empêchant son effet d'entraînement. De même, alors qu'à notre initiative, le mandat du congrès de Rennes sur l'égalité des primes statutaires entre enseignants-chercheurs et enseignants préparait le syndicat à lutter contre l'injustice subie par les enseignants, son refus de mise en œuvre a un effet désastreux (cf. notre texte d'orientation). À la suite du dernier congrès, notre syndicat a fini par mettre en place les Assises de la précarité en 2022 (c'est d'ailleurs l'un d'entre nous qui en a assuré entièrement l'organisation), mais il a fallu vaincre les résistances internes auxquelles le sous-secteur Non-Titulaires a dû faire face. Et la Journée des précaires de l'ESR, suite annoncée des Assises, ne cesse d'être repoussée « pour des raisons de calendrier ».

La réalité du bilan confirme l'incapacité persistante de notre syndicat à installer un véritable rapport de force face au démantèlement programmé de l'ESR. Notre syndicat va mal : l'érosion régulière du nombre de syndiqués le dit. Pourquoi n'arrive-t-on pas à faire des adhésions dans le contexte du mouvement actuel ? L'emprise du noyau dirigeant d'AS sur tout son fonctionnement, avec l'assentiment de fait d'une bonne partie des élus ÉÉ-PSO, étouffe sa vie démocratique. De plus en plus de décisions sont prises par le secrétariat général avant passage en BN et sans vote de la CAN : les listes de candidatures au Cneser en sont un exemple parmi d'autres. Il est urgent, dès ce congrès, de redonner la priorité aux sections, au « tous ensemble », indispensables à une régénération syndicale. Face à un libéralisme débridé qui maltraite la société, dans l'élan d'une unité syndicale à coconstruire, au-delà de la FSU, durcissons nos actions en faisant vivre un syndicalisme authentique de notre temps.

Nous appelons à voter contre le rapport d'activité, ce qui peut constituer (comme récemment à la CGT) une saine étape démocratique et, en votant pour notre motion Agir-PSL, un gage de rebond pour retrouver unité et efficacité. ■



© Pixabay

rayonnement des sections SNESUP-FSU dans nos établissements, la direction sortante ne fait aucun effort pour collecter les informations puis pour amplifier l'action.

Ce manque de dynamique collective de lutte caractérise le bilan de la direction sortante sur les chaires de professeur junior, sur le CNU et la CP-CNU, sur les modalités de repyramidage et

LISTE DES SIGNATAIRES DE LA MOTION AGIR ! :

agirnesup.fr.

CONTACT : agirnesup@free.fr.

Pour un syndicalisme radical !

Non au rapport d'activité AS, ÉÉ-PSO !

Dans un continuum de financiarisation, les lignes budgétaires dans nos universités vont de Charybde en Scylla. L'État persiste et signe, il manipule les règles démocratiques et ne tient aucun compte de nos exigences syndicales et citoyennes.

La réforme des retraites annoncée depuis 2020 a mis en échec le SNESUP-FSU et l'intersyndicale sans obtenir le moindre grain à moudre.

Sans débat parlementaire, la promulgation de la loi a pris la forme d'un pronunciamiento a contrario, mettant en lumière la brutalité d'un pouvoir monarchique qui se veut ABSOLU... avec à la clé, dans les cent jours... programmé comme pendant le Premier Empire..., un exil vers Sainte-Hélène ?

La nature paradoxale du fonctionnement de notre syndicat éclate au grand jour : sa représentativité et ses querelles d'ego le fragilisent et lui ôtent toute légitimité à s'emparer d'un sujet majeur pour lequel des millions de salarié-es sont entré-es en résistance.

De facto, le rapport d'activité renforce les désillusions et révèle ce que le sociologue Jean-Marie Pierlot considère comme « *l'écart phénoménal entre les attentes des salarié-es à l'égard du travail et les gratifications symboliques qu'ils en retirent* »...

Quelles perspectives s'imposent ?

La société ultralibérale pénètre et régit toutes les réformes imposées à l'ESR. Les politiques de la carotte (prime), du garrot financier (LRU, ORE, LPR) sont devenues un principe de réalité.

Le gouvernement choisit l'arbitraire, généralise les turpitudes comptables et, à la suite d'une pandémie, d'une guerre, d'une inflation, impose une injustice sociale intolérable. Ce rapport d'activité, hormis le secteur Situation des personnels, n'apporte aucune issue ni solution.

L'autocritique devrait rester un passage obligé dans le cadre d'un rapport d'activité. Il devrait faire émerger les hiatus et le non-respect des mandats. Exemple, le secteur des personnels de second degré dans le supérieur où le syndicat n'a pas honoré son mandat, laissant se développer une ambiguïté dans les statuts, fonctions, missions, par le biais de la mise en place du Ripéc.

Dans le cadre de l'institution universitaire, de la maternelle à l'enseignement supérieur, dans



© Pixabay

celui de la recherche, l'action syndicale doit rester unitaire, collective, réactive et participer à une transformation sociale. Ce rapport d'activité n'y répond sous aucune forme.

Le dernier conflit ouvert par la réforme des retraites a mis en exergue un contexte où toute procédure (uniquement) défensive est vaine, comme ce compte rendu d'activité le démontre... Il obère l'espérance et la confiance des syndiqué-es.

Ne lâchons rien !

Les camarades en responsabilité peuvent être satisfait-es du travail accompli. Mais la politique d'accompagnement à l'égard du pouvoir n'obtient aucun résultat en rapport de nos valeurs, principes et revendications. Un rapport d'activité ne peut se résoudre à un simple relevé des constats, un mémorandum, un catalogue, un continuum d'adaptations sans débat ni écoute, et moins encore de prise en compte à l'aune de réformes délétères imposées au personnel de l'ESR.

Pour un SNESUP-FSU de combat et le triomphe de nos revendications, votez contre le rapport d'activité AS - ÉÉ-PSO !

Halte aux fausses promesses, échéances, injonctions présidentielles !

Créons un « new » pouvoir démocratique contre les décisions injustes imposées au plus grand nombre ! ■

“
Nous devons faire la preuve d'une détermination inébranlable en adoptant une posture ferme et offensive.
”

CONTACT : psc.snesup@gmail.com.

Quelle démocratisation pour l'enseignement supérieur et la recherche ?

Dans un contexte de crises sociale, économique et écologique, nos missions de service public sont vitales pour la construction d'une société juste et apte à relever les défis qui lui sont posés. Elles se heurtent à un affaiblissement de la démocratie et de la démocratisation qu'il nous appartient de questionner lors de notre congrès.

Commission 1

Améliorer la reconnaissance et les conditions d'exercice de nos métiers

L'attachement des agent·es à un service public de l'ESR de qualité est battu en brèche par l'affaiblissement de divers aspects de nos métiers, au détriment de notre vie personnelle et de l'accomplissement de nos missions. En partant du sens que nous donnons à notre engagement professionnel et de l'objectif de démocratisation, nous examinerons les questions suivantes :

- Quelles sont les attaques portées aux statuts des enseignant·es et enseignant·es-chercheur·ses titulaires et contractuel·les ? Quelles revendications afin d'améliorer les conditions de travail en formation et en recherche ?
- Quels leviers sur nos carrières et statuts pour que nos métiers répondent aux aspirations de chacun·e et à celles des jeunes ?
- Quels changements statutaires pour une vraie mobilité au sein de nos métiers et le respect de notre vie personnelle ?
- Quels campus universitaires dans le contexte de la transition écologique ? ■

Commission 2

Privilégier les formations supérieures publiques

Alors que les investissements de l'État par étudiant·e accueilli·e ont fortement diminué, on assiste à une inflation du nombre d'établissements privés au détriment des établissements publics. La démocratisation de l'enseignement supérieur passe pourtant par un service public accessible à tous. Il s'agit donc d'échanger sur les questions suivantes :

- Quelle place et quel rôle de l'apprentissage dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ?
- Comment renforcer les formations publiques face à la part croissante du privé ?
- Quelle prise en compte des questions écologiques dans l'enseignement ?
- Quelles conséquences de l'évolution de nos conditions de travail sur les formations ?
- Comment améliorer l'accès des étudiant·es aux masters, y compris les masters MEEF ?

Il s'agira en toile de fond d'aborder ces questions sous l'angle de l'apprentissage des savoirs et de l'adossement des formations à la recherche, piliers des missions des universités. ■

Commission 3

Développer un service public de la recherche au service de l'intérêt général et à la hauteur des enjeux

La société doit relever d'importants défis liés aux modifications de l'organisation sociale, du travail ou au changement climatique. Comment, dans ce contexte, développer un service public de recherche de qualité ? Le mode de financement de la recherche et son évolution, le recrutement de personnels, le rôle et la nature des tutelles ainsi que l'évaluation et les objectifs fixés doivent être mis en débat.

Par ailleurs, l'urgence climatique amène de nouvelles problématiques. Il est ainsi nécessaire de réfléchir syndicalement aux incidences profondes sur nos conditions de travail et nos pratiques de recherche. Faut-il, par exemple, au risque d'assécher certains pans de recherche, prioriser des thématiques de recherche ou envisager une réorientation thématique dès lors que les objets de recherche semblent incompatibles avec les enjeux de la transition écologique ? ■

Commission 4

Syndiquer dans un contexte de dégradation du service public et des acquis sociaux

La mobilisation contre la réforme des retraites a remis en lumière le rôle fondamental des syndicats, en particulier l'importance d'un mouvement syndical uni pour défendre les acquis sociaux.

- Quelle prise en compte de la nouvelle donne syndicale unitaire dans le champ du supérieur et de la recherche ?
- Comment, dans cette dynamique, convaincre des collègues, en particulier les plus fragiles ou les plus éloignés de se syndiquer ?
- Comment augmenter notre taux de syndicalisation, notamment chez les doctorant·es, les contractuel·les, les vacataires ou les jeunes titulaires ?
- Dans l'ESR, en proie à la dérégulation, comment déployer notre outil syndical et développer dans les sections le réseau militant nécessaire à la défense des droits de tous les personnels et au fonctionnement des instances ?
- Pour cela, quels liens/échanges entre les différents échelons, local et national ? ■

Agenda prévisionnel

Lundi 12 juin 2023	
9 h 30	Accueil des délégué-es
10 heures	Ouverture du congrès : interventions d'accueil ; adoption de l'ordre du jour ; élection du bureau du congrès ; élection de la commission des mandats ; intervention des SG (interventions des invité-es)
11 heures	Débat général
13 heures	Déjeuner
14 h 30	Débat international (interventions des invité-es)
16 h 15	Pause
16 h 30-19 heures	Travail en commissions
19 h 30	Dîner
Soirée	Réunion des tendances et courants de pensée

Mardi 13 juin 2023	
8 h 30	Accueil des délégué-es
9 heures-12 heures	Travail en commissions
12 h 15	Déjeuner
13 h 30	Travail en commissions Synthèse des débats en commissions
15 h 30	Collectif FDE/retraites
17 h 15	Pause
17 h 30	Séance plénière : rapport de la commission financière ; rapport de la commission des mandats ; résultats des votes sur le rapport d'activité et sur les motions d'orientation. Intervention du secrétariat général sortant. Élection de la CA, élection des commissions statutaires et du collectif FDE (interventions des invité-es)
19 heures	Réunion de la CA. Élection du BN, du / de la trésorier-ère national-e et du secrétariat général
20 h 30	Apéritif amical

Commissions thématiques du congrès

- Améliorer la reconnaissance et les conditions d'exercice de nos métiers
- Privilégier les formations supérieures publiques
- Développer un service public de la recherche au service de l'intérêt général et à la hauteur des enjeux
- Syndiquer dans un contexte de dégradation du service public et des acquis sociaux

Mercredi 14 juin 2023	
8 h 30	Accueil des délégué-es
9 heures	Séance plénière : rapport des commissions ; votes des textes proposés par les commissions (interventions des invité-es)
12 h 45	Déjeuner
13 h 45	Suite du vote des textes des commissions (si besoin). Appel du congrès. Résolutions du congrès
16 heures	Clôture du congrès

Calendrier et modalités de vote

En préparation du congrès, **entre le 4 mai et le 31 mai**, toutes et tous les syndiqué-es à jour de leur cotisation sont appelé-es à se prononcer par **deux votes** (regroupés sur un seul bulletin) : l'un sur le **rapport d'activité 2021-2023**, et l'autre sur **l'orientation du syndicat** pour les deux années à venir. **Il existe plusieurs modalités de vote mais un-e syndiqué-e ne peut voter qu'une seule fois.**

Entre le 4 mai et le 31 mai	<ul style="list-style-type: none"> ● Réunion des syndiqué-es des sections pour discussion, votes (rapport d'activité et orientation), choix des délégué-es au congrès et définition de leurs mandats. ● Vote au niveau local (en réunion ou par correspondance) ou vote par correspondance nationale (la date limite de validité de l'enveloppe T envoyée aux syndiqué-es est le 31 mai).
26 mai	Date limite d'inscription, de réservation ou d'annulation pour les hébergements des délégué-es.
31 mai	Date limite d'envoi par la poste au siège du SNESUP-FSU des votes par correspondance au niveau national.

ATTENTION, le vote par procuration ou par modalité électronique telle que courriel, visioconférence, applications diverses, etc. n'est pas possible et ne sera donc pas pris en compte.

Votes au niveau local

En réunion de section

Cette modalité est à favoriser car elle permet d'organiser les débats autour du rapport d'activité, des motions d'orientation et des autres textes préparatoires sur les thèmes du congrès.

La réunion de section, au cours de laquelle se tient le vote, doit avoir lieu au plus tard le 31 mai 2023, date limite de transmission des résultats au siège.

Le vote est individuel (1 syndiqué-e = 1 vote), nominatif et secret. Tout vote doit être accompagné de la signature de la liste d'émargement. Les deux votes (rapport d'activité et orientation) sont regroupés sur un même bulletin, dont l'impression est assurée par la section, et donnent donc lieu à un scrutin unique.

Par correspondance au niveau local

Les modalités d'acheminement de ces votes sont libres (postal, dépôt dans une boîte aux lettres, remise en main propre...), mais les votes doivent impérativement se faire sous double (voire triple) enveloppe :

- bulletin de vote dans une enveloppe n° 1 vierge cachetée ;
- enveloppe n° 1 glissée dans une enveloppe n° 2 cachetée, comportant : nom, prénom, section et signature du ou de la syndiqué-e ;
- en cas d'acheminement par voie postale : enveloppe n° 2 glissée dans une enveloppe n° 3 cachetée, affranchie et expédiée à l'adresse décidée par la section.

Ces votes par correspondance locaux doivent être arrivés avant la date de la réunion de la section consacrée au dépouillement fixée pour le scrutin local.

Vote par correspondance au niveau national

Le vote par correspondance nationale, c'est-à-dire par envoi direct du vote au siège du syndicat, est également admis. Il concerne les syndiqué-es qui n'ont pas pu participer au vote dans leur section, mais également celles et ceux dont la section n'aurait pas organisé de vote, les syndiqué-es isolé-es ou retraité-es, ou ceux et celles n'ayant pas de section syndicale de rattachement.

Le matériel nécessaire pour ce vote par correspondance a été envoyé à toutes et tous les syndiqué-es, à savoir : **un bulletin de vote** (qui regroupe les deux votes, sur le rapport d'activité et sur les motions d'orientation), **une enveloppe vierge** (n° 1) et **une enveloppe T déjà affranchie** (n° 2).

Le vote par correspondance nationale doit être expédié au siège du SNESUP-FSU entre le 4 mai et le 31 mai au plus tard (date de fin de validité de l'enveloppe T). Il se fait comme suit :

- bulletin de vote dans une enveloppe n° 1 vierge cachetée ;
- enveloppe n° 1 glissée dans l'enveloppe n° 2 cachetée (enveloppe T portant la mention « congrès d'orientation »), qu'il faut compléter au dos par les nom, prénom, section et signature du/de la syndiqué-e, puis poster sans l'affranchir (l'adresse figure déjà sur l'enveloppe).

Toutes les informations utiles au vote (la circulaire précisant les modalités de vote et de dépouillement, la désignation des délégué-es, les quatre motions d'orientation, le rapport d'activité et les réponses au rapport d'activité, les informations pratiques, les thématiques du congrès, le programme, le bulletin de vote si besoin, etc.) sont en ligne sur le site du SNESUP-FSU : www.snesup.fr/rubrique/congres-dorientation-2023.